

Direction de la Santé Publique

REF : CS2015013

Signataire : CF/AR

Séance du Conseil Municipal du 19/11/2015

RAPPORTEUR : Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) - Accès aux droits aux soins - Exercice 2015.

EXPOSE :

La Commune d'Aubervilliers mène depuis des années des actions Santé Publique ayant pour objectifs de favoriser la prévention, la promotion de la santé communautaire et mentale, l'accès à l'égalité des chances, le dépistage des cancers et la sensibilisation aux toxicomanies et visant tant l'enfance, l'adolescence, la famille que des populations en situation de précarité.

La convention susvisée concerne un projet qui a vu le jour en 1999 et qui a progressivement évolué. Le programme de « Facilitation de l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des Albertivillariens en situation précaire », est un projet de la Promotion de la Santé qui vise plusieurs objectifs :

- Améliorer l'accès aux droits de santé. Il s'agit de renseigner les personnes en situation vulnérable sur leurs droits en matière de couverture maladie : CMU de base / CMU complémentaire, Aide Médicale Etat, aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé, Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)...
- Proposer et faire réaliser gratuitement des bilans de santé, en partenariat avec le Centre d'Examens de Santé (CES) de Bobigny.
- Renforcer la capacité des Albertivillariens à se saisir des dispositifs auxquels ils ont droit : une fois par mois est organisée une séance d'information collective sur l'accès aux droits, au soins. Parallèlement, un groupe de travail pluridisciplinaire sur ces questions, coordonné par l'ASV, se rencontre de façon trimestrielle. Ce groupe de travail permet aux professionnels du champ sanitaire et social de faire le point sur les problématiques rencontrées sur le territoire et d'essayer de trouver des solutions par la mise en place de nouvelles actions.
- Sensibiliser les partenaires rencontrant le public cible et pouvant être le relais de la promotion de cette action. Il s'agit de rencontrer les professionnels et associations du champ sanitaire et social et leur présenter les dispositifs mis en place sur la ville.

Le programme touche principalement des adultes en situation de vulnérabilité sociale, mais le bilan de santé s'adresse à cette population dès l'âge de 7 ans.

Il cible plus particulièrement toutes les personnes à faible revenu résidant sur Aubervilliers fréquentant les associations, les services d'insertion, les structures socio-sanitaires notamment municipales. 1300 personnes devraient être concernées en 2015.

Pour la réalisation de ce programme, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) peut attribuer à la Commune d'Aubervilliers, au titre de 2015 et dans le cadre du CUCS, une subvention de 5.000 €.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 5.000 € et à signer la convention correspondante.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 NOVEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 19 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 novembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc
Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM. RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme FAGARD Alice,	Représentée par : M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. KADDOURI Nourredine
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par : M. CHIBAH Salah
M. SANON Guillaume	Représenté par : M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KAMALA Kilani
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par : M. LOGRE Benoit

Mme PEJOUX Claudine et M. ZAIRI Rachid arrivés à partir de la question n°288
Mme YONNET Evelyne représentée à partir de la question n°291 par M. SALVATOR Jacques
Mme VIGEANT Claire représentée à partir de la question n°292 par M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia partie à partir de la question n°309

Absents : Mme TLILI Leïla, M. TLILI Mohamed Fathi, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. HAFIDI Abderrahim, Mme ALVES Presilya,

Secrétaire de séance : Mme NEDELEC Sozig

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2015013

Signataire : CF/AR

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) - Accès aux droits aux soins - Exercice 2015.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de santé publique visant le bien-être de ses habitants, notamment en situation de précarité ou de vulnérabilité,

Considérant les actions nouvelles ou à reconduire en 2015 dans le cadre de ce programme, notamment à travers des projets d' « Accès aux droits aux soins pour les plus vulnérables à Aubervilliers »,

Vu le projet de convention avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) pour la poursuite de cette action en 2015,

Considérant que l'ACSE peut attribuer à la commune d'Aubervilliers, au titre du CUCS et de l'année 2015 un soutien financier à hauteur de 5.000 € pour la réalisation de ce programme,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), pour l'exercice 2015 et au titre du CUCS, une subvention d'un montant de 5.000 € pour l'action « Accès aux droits aux soins pour les plus vulnérables à Aubervilliers ».

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

Imputation budgétaire : 502-74718-512.

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 20/11/2015

Publié le : 20/11/2015

Certifié exécutoire le : 20/11/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

